

Procès-verbal n°04/2016

Conseil Municipal Du Jeudi 19 mai 2016 à 20 H 00

L'an deux mille seize, le JEUDI 19 MAI le Conseil Municipal de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

Date de convocation : 12 mai 2016

Présents : M. MARTIAL, Mme HÉBERT, M. LE CALVÉ, Mme AMY, M. PICHEREAU, Mme PARIS, M. HOUVET, Mme PALLUEL,
M. ROQUET, M. COMMON, M. RODIER, Mme LABAN, Mme DRÉANO, M. GOISQUE, Mme DAVID, Mme FERREIRA,
Mme GUEGAN, M. VASSEUR, M. PEREZ, Mme GUILLET, M. VERDIER, M. ANDRÉ,

Absents excusés :

M. DESGROUAS,
M. ROBIQUET,
Mme FOURNET,
Mme NEVEU,
Mme BOLLIOT,
Mme AMY-MARTIN,
M. FLOTTES,

Pouvoirs :

M. DESGROUAS donne pouvoir à M. VASSEUR,
M. ROBIQUET donne pouvoir à M. GOISQUE,
Mme FOURNET donne pouvoir à Mme DRÉANO,
Mme NEVEU donne pouvoir à Mme GUÉGAN,
Mme BOLLIOT donne pouvoir à M. PICHEREAU,
Mme AMY-MARTIN donne pouvoir à Mme GUILLET,
M. FLOTTES donne pouvoir à M. ANDRÉ,

La séance ouverte, Mme FERREIRA, a été désignée secrétaire de séance.

Note explicative :

Article 261 du code de procédure pénale :

Dans chaque commune, le Maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription.

Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

Vu l'arrêté Préfectoral du 16 avril 2016 relatif à la répartition des jurés dans le Département d'Eure-et-Loir pour l'année 2016 et fixant à quatre le nombre de jurés désignés par la ville de Lèves ;

Vu la circulaire du 29 avril 2016, portant dispositions relatives au jury d'assises ;

Vu l'obligation de tirer au sort un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral ;

Vu que le tirage au sort porte sur la liste électorale (article L.17) ;

Vu le choix de Monsieur le Maire d'utiliser comme procédé de tirage au sort : la désignation des conseillers qui donneront un numéro de page (entre 1 et 467) puis un numéro de ligne (entre 1 et 10) (sauf entre les pages 378 à 467 numéro de ligne entre 1 et 9) et par conséquent le nom du juré ;

La liste préparatoire 2017 est constituée comme suit :

- Page : 169	Ligne : 8	Nom : GRAUPNER	Prénom : Alain	N° : 1688
- Page : 69	Ligne : 2	Nom : CHARDAR	Prénom : Yves	N° : 682
- Page : 150	Ligne : 10	Nom : GASCH	Prénom : Fabrice	N° : 1500
- Page : 403	Ligne : 6	Nom : DEGEORGE	Prénom : Sébastien	N° : 3967
- Page : 123	Ligne : 6	Nom : DUPIN	Prénom : Henri	N° : 1226
- Page : 150	Ligne : 1	Nom : GANIVET épouse FRITZ	Prénom : Marie-Claude	N° : 1491
- Page : 82	Ligne : 3	Nom : COLLIN épouse PIVIN	Prénom : Janine	N° : 813
- Page : 79	Ligne : 2	Nom : COCHIN épouse LUCAS	Prénom : Sylvie	N° : 782
- Page : 60	Ligne : 8	Nom : CALMUT	Prénom : Patrick	N° : 598
- Page : 50	Ligne : 3	Nom : BOURREAU épouse LAMASSE	Prénom : Josette	N° : 493
- Page : 56	Ligne : 6	Nom : BROU	Prénom : Marie-Dominique	N° : 556
- Page : 321	Ligne : 4	Nom : RENAULT	Prénom : Cédric	N° : 3204

Personnel communal – Ouverture de postes pour les emplois saisonniers des accueils de loisirs - Approbation
--

Note explicative :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Considérant la nécessité de créer 16 emplois saisonniers d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe, en raison du nombre d'enfants pendant les vacances d'été, afin d'assurer le fonctionnement, l'encadrement et l'animation des Accueils de Loisirs Maternel, Primaire et de l'Espace Jeunes.

Il est donc proposé de créer 16 emplois saisonniers d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à 43 heures par semaine répartis sur la période du 6 juillet au 31 Août 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la création de 16 emplois saisonniers d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe,

DÉCIDE que la rémunération est fixée à : l'Indice Brut 340, Indice Majoré 321,

HABILITE l'autorité territoriale à recruter 16 agents contractuels pour pourvoir ces emplois,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats.

Adopté.

Exercice 2015 – Compte administratif – Approbation – (annexe 1)

Conformément aux articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif de l'exercice 2015 est soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Commune de LEVES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Recettes nettes	788 902,52	5 135 742,84
DEPENSES		
Dépenses nettes	743 608,28	4 904 827,90
EXCEDENT	45 294,24	230 914,94
DEFICIT		
Résultat 2014 reporté	-227 264,82	216 715,79
Part affectée à l'investissement		-100 000,00
Résultat de clôture 2015	-181 970,58	347 630,73

Budget annexe de la Régie de Transport de Lèves	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Recettes nettes	0,00	145 809,10
DEPENSES		
Dépenses nettes	-	150 712,43
EXCEDENT	0,00	-
DEFICIT	-	4903,33
Résultat 2014 reporté	1 000,00	-2 500,00
Résultat de clôture 2015	1 000,00	-7 403,33

Budget annexe de la Régie Autonome de l'Espace Soutine	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Recettes nettes	0,00	93 931,76
DEPENSES		
Dépenses nettes	6 233,05	111 822,20
EXCEDENT	-	-
DEFICIT	-	17 890,44
Résultat 2014 reporté	2 504,50	28 091,25
Résultat de clôture 2015	-3 728,55	10 200,81

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour et 6 abstentions

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2015 de la commune de LEVES, de la Régie Autonome de l'Espace Soutine et de la Régie de Transport, tel que présenté, dont les résultats s'élevèrent à :

Budget	Investissement	Fonctionnement
Ville de Lèves	-181 970,58	347 630,73
Régie de Transport	1 000,00	-7 403,33
Régie Autonome de l'Espace Soutine	-3 728,55	10 200,81

Six abstentions. Adopté

Exercice 2015 – Compte de gestion du receveur – Approbation (annexe 2)
--

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion - dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté.

Exercice 2015 – Compte administratif – Affectation des résultats – Approbation (annexe 3)

Vu le compte administratif 2015 approuvé par délibération n° 35-16 de ce jour ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 19 avril 2016, Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- BUDGET PRINCIPAL

Report en fonctionnement (R002)	99 630,73
Affectation en investissement (R1068)	248 000,00
Report en investissement (D001)	181 970,58

- BUDGET ANNEXE de la Régie de Transport

Report en fonctionnement (D002)	7 403,33
Report en investissement (R001)	1 000,00

Le budget de la Régie de transport étant dissout, ces résultats seront repris sur le budget principal de la commune.

- BUDGET ANNEXE de l'Espace Soutine

Report en fonctionnement (R002)	6 472,26
Report en investissement (D001)	3 728,55
Affectation en investissement (R1068)	3 728,55

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour et 6 voix contre

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2015 tel que présenté ci-dessus.

Six voix contre. Adopté

Budget Supplémentaire 2016 – Décision (annexe 4)

Après avoir pris connaissance du projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2016 s'élevant en mouvements budgétaires à :

COMMUNE DE LEVES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	427 746,20	84 045,67
DEPENSES	427 746,20	84 045,67

BUDGET DE LA REGIE AUTONOME DE L'ESPACE SOUTINE	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	3 728,55	33 200,00
DEPENSES	3 728,55	33 200,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour et 6 voix contre

VOTE tel que présenté le budget supplémentaire 2016.

Adopté.

Exercice 2016 – Demande de subvention au titre du Fonds d'Investissement Public Local pour la mise en accessibilité des allées du cimetière – Approbation

Note explicative

La mise en accessibilité des allées du cimetière est inscrite dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de la commune pour 2017.

La municipalité souhaite anticiper cette réalisation. Le choix a été fait de traiter les allées du cimetière et de l'entrée avec la création d'une structure avec bordure P1 et un revêtement béton désactivé ainsi qu'un traitement en enrobés au niveau de l'entrée principale.

Le coût des travaux est estimé à 100 000,30 € HT

Dans le cadre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes, l'Etat subventionne certains projets à hauteur de 20% du montant des travaux HT.

Considérant que le projet de mise en accessibilité des allées du cimetière peut faire l'objet d'une subvention du Fonds d'Investissement Public Local

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de mise en accessibilité des allées du cimetière pour un montant estimatif de 100 000,30 € HT soit 120 000,36 € TTC

SOLLICITE à cet effet une subvention au titre du Fonds d'Investissement Public Local pour un montant de 20 000,00 € soit 20,00 % du coût du projet HT.

L'échéancier prévisible de réalisation du projet est le suivant :

Début des travaux : Juin 2016

Fin des travaux : Décembre 2016

Le plan de financement de cette opération s'établit ainsi :

Charges (coût du projet)		Produits		
- Travaux	100 000,30 €	- Fonds Investissement Public Local	20 000,00 €	20,00%
		- autofinancement	80 000,30 €	80,00 %
Total charges HT :	100 000,30 €	Total produits HT	100 000,30 €	100,00 %

Adopté à l'unanimité.

Exercice 2016 – Demande de subvention au titre du Fond d'Investissement Public Local pour la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique et la construction d'une salle polyvalente – club-house au stade Michel Castaing – Approbation

Note explicative

La municipalité a engagé la réalisation de travaux d'aménagement du complexe sportif Michel Castaing. Le projet consiste à transformer le terrain de football gazon naturel en gazon synthétique, à installer un éclairage de niveau fédéral, à rénover la piste d'athlétisme du stade et à mettre aux normes les vestiaires football. Par ailleurs, afin d'améliorer le confort des utilisateurs et particulièrement au niveau des clubs sportifs, il est également envisagé la création d'une salle polyvalente Club House en construction type modulaire.

- Le coût des travaux de transformation du terrain de football gazon naturel en terrain synthétique est estimé à 898 304,5 € HT.

- Les travaux de création du club-house se décomposent comme suit :

- Achat des modules préfabriqués : 51 481,50 € HT
- Création des fondations, des réseaux EU, EP et électricité et habillage des modules avec bardage bois : 20 547,60 € HT.

Soit un coût total estimé à 970 333,60 € HT soit 1 164 400,32 euros TTC.

Dans le cadre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes, l'Etat subventionne certains projets à hauteur de 20% du montant des travaux HT.

Considérant que le projet de réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique et de la construction d'une salle polyvalente – club house - peut faire l'objet d'une subvention du Fonds d'Investissement Public Local

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet de transformation du stade en terrain de football gazon naturel en gazon synthétique et de la construction d'une salle polyvalente – club house - pour un montant estimatif de 970 333,60€ H.T. soit 1 164 400,32€ TTC

SOLLICITE à cet effet une subvention auprès du Fonds d'Investissement Public Local pour un montant de 194 066,72€ soit 20% du coût du projet H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer tous documents y afférents.

L'échéancier prévisionnel de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : Juin 2016

Fin des travaux : Décembre 2016

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit ainsi :

Charges (coût du projet)	Produits		
Travaux.....970 333,60 €	- Fédération Française de Football :	125 845,00€	12,97 %
	- Contrat régional d'agglomération :	154 200,00€	15,89%
	- Fonds d'Investissement Public Local	194 066,72€	20,00%
	- Autofinancement	496 221,88€	51,14%
Total charges HT : 970 333,60 €	Total produits HT	970 333,60 €	100 %

Adopté à l'unanimité